

CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 AVRIL 2025

Procès-Verbal

Ordre du jour

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 mars 2025
- Compte de gestion 2024
- Compte administratif 2024
- Affectation du résultat 2024
- Rapport récapitulatif sur les marchés publics
- Budget primitif 2025—Fiscalité—Tarifs et redevances—Subventions
- Questions diverses

Séance du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le quinze avril à vingt heures

Le conseil municipal de cette commune s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Mr Charles Demonge, Maire

Étaient présents :

MM. ALCON, CLAIREMONT, DEBROSSE, DEMOUGE, NORMAND, RAES, SIMONET, STEININGER (à partir du point 4), VIATTE-FLACHAT
MMES BALLARÉ, DAGOGNET, PRETOT, SCHMITT, SCHOULLER

Étaient absents excusés :

MM. CARECCHIO (pouvoir à Aurore SCHMITT) STEININGER (pouvoir à Mickael VIATTE-FLACHAT jusqu'au point 3)
Mme POINSSOT (pouvoir à Evelyne BALLARÉ)

Nombre de conseillers
en exercice : 16

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Mickaël VIATTE-FLACHAT

15042025-2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025

Le Procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

15042025-3 COMPTE DE GESTION 2024

Le compte de gestion 2024 affiche exactement les mêmes résultats que le compte administratif. Il est proposé au conseil municipal de l'arrêter.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Date de convocation du conseil
municipal :
1er avril 2025

Affichage du procès-verbal :

15042025-4 COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur Alain Debrosse, 1er adjoint, présente le compte administratif 2024 qui affiche les résultats suivants :

Section de fonctionnement : 185 545.72 €

Section d'investissement :

Résultat de l'année 2024	-35 008.85 €
Résultat N-1 :	162 596.16 €
Résultat cumulé	127 587.31 €
Solde des Restes à réaliser	- 213 700.00 €

*Le compte administratif est approuvé à l'unanimité
des membres présents ou représentés
(Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote)*

15042025-5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 185 545.72 € en recettes d'investissement du BP 2025, article 1068.

15042025-6. RAPPORT SUR LES MARCHES PUBLICS

Type de marché	Objet du marché	Titulaire	Date du mandatement du solde	Montant initial du marché en € HT	Montant total du marché en €
MAPA	Square	TECHNOVERT	01/07/2024	99 717,50	99 717,50

15042025-7-1. BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 1 692 897.00 €
- Pour la section d'investissement : 932 553.03 €

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

15042025-7-2. TAUX D'IMPOSITION 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe les taux d'imposition 2025 comme suit :

- ◆ Foncier bâti 36.24 %
- ◆ Foncier non bâti 21.47 %
- ◆ Taxe d'habitation 13.53 %

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

15042025-7-3. SUBVENTIONS 2025

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide des subventions suivantes :

Football Fesches Méziré	3 000
Tennis de table	675
Ski club	245
Hathor	775
G.S.S.F.	503
Pêche	635
Chasse	80
Don du sang	225
FNACA	572
Cailloulus	496
Les petits pas	102
Les Amis de l'École	80
Spirit Country Club	478
Les Tupins	206
Atelier des mamies	268
CCAS	12000
Centre cycliste d'Étupes	80
Les amis de l'hôpital	50
Enseignement Coopérative scolaire Rondelot—classe verte	2500
Enseignement Coopérative scolaire Rondelot—10 € par élève	1140
Enseignement Coopérative scolaire Maternelle—10 € par élève	690
Banque alimentaire	500
35ème RI	80
Unicef (comité local)	80
Société d'histoire naturelle du Pays de Montbéliard	30
ARPAC	80
Les Pioches du Quesné	80
Chat Dow et ses amis	800

15042025-7-4. TARIFS ET REDEVANCES 2025

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide des tarifs et redevances suivants :

ENSEIGNEMENT	2025
Allocation fournitures - aide matérielle collective - consommables - par élève	48
Allocation fournitures - aide matérielle collective - consommables - par élève	45
Crédit direction en Primaire	100
Crédit direction en Maternelle	100
Crédit classe de la Psychologue scolaire	300
Crédit classe RASED Primaire	200
Crédit classe RASED Maternelle	100
Crédit livres Primaire ou BCD	500
Crédit BCD Maternelle	120
Petit matériel pour les 2 écoles	250
Transport - Par classe	200
REGIES MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
Bibliothèque : carte individuelle (jusqu'à 18 ans)	Gratuit
Bibliothèque : carte individuelle (personne domiciliée à Fesches)	7
Bibliothèque : carte individuelle (personne extérieure)	10
Mairie : Photocopie A4	0,25
Mairie ; Photocopie A4 (document administratif)	0,18
Mairie : Photocopie couleur A4	1,5
Mairie : Photocopie association	0,05
Distillation par journée d'utilisation du local de distillation	30
REGIE DROITS DE PLACE	
MARCHÉ	
METRE LINEAIRE	0,50
EMPLACEMENT	3,00
TAXE ADDITIONNELLE	0,50
CAMION PIZZA ET PETITE RESTAURATION	12,00
CAMION VENTE EXCEPTIONNELLE	60,00
MARCHÉ DE NOEL (emplacement à la salle des fêtes)	10,00
FETE	
BANCS Confiserie et divers (m2)	1,60
MANEGE (Saint Laurent)	20,00
CIRQUE	
CHAPITEAU	50,00
FRAIS D'EAU ET D'ELECTRICITE ET DE POUBELLE (par jour et par caravane)	10,00
FORFAIT ANIMAUX (par jour)	10,00
SPECTACLE MARIONNETTES	50,00
THEATRE Tarif Adulte - Enfant	10€ - 5€

CIMETIERE		
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité		
CAVURNE TRENTENAIRE		350
CONCESSION TRENTENAIRE		100
CONCESSION CINQUANTENAIRE		200
CASE AU COLUMBARIUM		330
CONCESSION ENFANT TRENTENAIRE		50
CONCESSION ENFANT CINQUANTENAIRE		100
HOUPIERS ET STERES		
Tarifs exécutoires (bois facturé à partir du 01/01/2025)		
HOUPIER le stère TTC		12
STERE FAÇONNÉ (CHENE OU HETRE) le stère TTC		45
DROIT D'EXPLOITATION		20
PENALITE RETARD		100
DIVERS		
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité		
Location matériel communal à l'association "Les Tupins"		140
Mise à disposition d'un camion benne pour les déchets verts		100
(si tri nécessaire, redevance supplémentaire)		100
Prêt de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville à une association ou entreprise extérieure à la commune		150
Caution pour le prêt de la salle d'honneur		500
Location salle de l'Hôtel de ville à des sociétés privées pour des réunions limitées à 4h		50
Location salle de sport ou terrain à une association sportive extérieure :	15 €/heure	
Salle de convivialité Maison des Associations (1 jour de 9h00 à 22h00)		80
Caution salle de convivialité Maison des Associations		500
Redevance occupation du domaine public pour un distributeur de boissons		25€/m ²
Location pour stockage de matériel industriel : le m ² /mois		3
Mise à disposition du local bois aux FRANCAS : par mois		15,00
Publicité info municipale 1/8ème page		95,00
Publicité info municipale 1/4 page		155,00
Vente de sapins (par jour)		15,00
Redevance pour installation de ruches sur un terrain communal		50
CANTINE SCOLAIRE		
Tarifs exécutoires Rentrée 2024		
Tarif matin 7h30 à 8h30 (selon quotient familial)		2/2,50
Tarif soir 16h30-17h30 (selon quotient)		2/2,50
Tarif soir 16h30-18h (selon quotient)		3/3,75
Tarif repas + animation enfants domiciliés dans la commune (suivant quotient)		5/7/8
Majoration repas enfant dont parents non domiciliés à Fesches		1,00
Repas pris à la cantine pour personnes expressément autorisées		8,00
Tarif accompagnement enfants de primaire aux sorties de 11h30 et 16h30		1€/jour
LOCATAIRES		
Entretien communs		
Mairie 25 + 12.50 Ascenseur		37,50
Ecole primaire 25 + 12.50 Ascenseur		37,50
Entretien chaudières		
Ecole Maternelle Appartement 1 - Appartement 2	1 =142,40 - 2	
Ecole primaire Appartements 1-2-3-4		186,80
LOCATION DE MATERIEL		
1 table + 2 bancs		10,00
REDEVANCE SUR RECETTES VIDE GRENIERS		5%

25237	COMMUNE DE FESCHES LE CHATEL	BP 2025
-------	------------------------------	---------

TARIFS SALLE DES FÊTES

Tarifs applicables le 1er janvier 2026

			WEEK END	JOUR DE SEMAINE
LOCAUX	CAT			
	1	ASSOCIATIONS		
		1a) 1ère demande	50 €	} 150 €
		1b) 2ème demande	150 €	
		*Si loto clé en main	250 €	
		1c) A partir de la 3ème demande (suivant planning)	250 €	
		1d) Cas particulier de l'association organisant une manifestation pour laquelle elle requiert un droit de place auprès des participants, et ce quel que soit l'ordre de la demande	} 250 €	250 €
	2	PARTICULIERS	300 €	200 €
	3	SOCIÉTÉS artisanales, commerciales ou industrielles - CE	350 €	350 €
EXTERIEURS	CAT			
	4	Associations Amicales du personnel	500 €	300 €
	5	Particuliers	600 €	350 €
	6	Sociétés artisanales, commerciales ou industrielles - CE	600 €	600 €

15042025-8-1. SOUSCRIPTION D'UN FORFAIT ANNUEL AUPRÈS DE LA SACEM

La SACEM et l'AMF ont signé un protocole d'accord simplifiant les usages de la musique pour les communes de moins de 5000 habitants.

Or, le comité des fêtes organisera sur le territoire communal 3 évènements en 2025, à savoir :

- La fête de la musique
- Le marché du soir
- La fête Saint-Laurent

Ces évènements sont assujettis à déclaration à la SACEM.

Le montant du forfait que la commune peut souscrire auprès de la SACEM varie en fonction du nombre d'évènements et de la taille de la commune :

- Pour 3 évènements, le forfait est de 287.29 €
- Pour 6 évènements, le forfait est de 488.40 €

Il est demandé au conseil municipal :

- ♦ de déléguer l'organisation des trois évènements précités au Comité des Fêtes
- ♦ d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire un forfait annuel de 287.29 € pour ces 3 évènements.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

15042025-8-2. DEMANDE DE SUBVENTION A ALVEOLE +

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter une subvention pour la création de 16 stationnements de vélos (8 arceaux) à l'école primaire du Rondelot.

Le coût de l'équipement s'élève à 7 500 € et peut être subventionné à hauteur de 40 % par ALVEOLE+.

Le plan de financement de l'équipement pourrait s'établir comme suit :

- Subvention d'ALVEOLE + 3 000 €
- Fonds libres : 4 500 €

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h00

Le secrétaire de séance,

Mickaël VIATTE FLACHAT